

Pôle d'emploi :

Commune ou groupement de communes remplissant les critères de la méthode ESOPE.
Situation de la commune comparée au nombre d'emplois moyen et à la densité d'emplois moyenne du département.
Extension des communes retenues suivant les limites de l'aire urbaine s'il y a lieu.
Ajout des communes "pôles de services" (au moins 9 services de la gamme intermédiaire source BPE 2008 de l'INSEE)

Composition les pôles regroupant plusieurs communes :

Pôle de Blois : Blois / Chailles / La Chaussée-Saint-Victor / Fossé / Huisseau-sur-Cosson / Menars /
Les Montils / Saint-Denis-sur-Loire / Saint-Gervais-la-Forêt / Villebarou / Vineuil

Pôle de Contres : Contres / Soings-en-Sologne

Pôle de Mondoubleau : Mondoubleau / Cormenon

Pôle de Montoire-sur-le-Loir : Montoire-sur-le-Loir / Les Roches-l'Évêque

Pôle de Montrichard : Montrichard / Bourré / Chissay-en-Touraine / Saint-Georges-sur-Cher

Pôle d'Onzain : Onzain / Chaumont-sur-Loire / Chouzy-sur-Cisse

Pôle de Romorantin-Lanthenay : Romorantin-Lanthenay / Villefranche-sur-Cher / Pruniers-en-Sologne

Pôle de Saint-Aignan: Saint-Aignan / Mareuil-sur-Cher / Noyers-sur-Cher / Seigy

Pôle de Saint-Julien-de-Chédon : Saint-Julien-de-Chédon / Faverolles-sur-Cher / Angé

Pôle de Vendôme : Vendôme / Areines / Naveil // Saint-Ouen / Thoré-la-Rochette / Villersable

Site multipolaire :

Regroupe les pôles d'emplois dont les aires d'influence s'entremêlent

Aires d'influence des pôles



Aire d'influence des 3 pôles principaux (Blois, Vendôme, Romorantin) :
plus de 20 % des actifs occupés des communes de l'aire vont travailler sur le pôle principal



Aire d'influence des pôles non inclus dans les aires d'influence des 3 pôles principaux :
plus de 10 % des actifs occupés des communes de l'aire vont travailler sur le pôle



Aire d'influence des pôles inclus dans les aires d'influence des 3 pôles principaux :
plus de 10 % des actifs occupés des communes de l'aire vont travailler sur le pôle